



Open voor de Mens



informe Biévène

Chers Biévénos,

Comme vous le savez, Open voor de Mens attache beaucoup d'importance à la transparence, à l'ouverture, à la participation et à la communication. Dans notre programme électoral, nous avons promis de vous informer périodiquement à propos de la vie politique dans notre belle commune.

Bien évidemment, nous respectons cet engagement et c'est avec une certaine fierté que nous vous adressons nos premières "Nouvelles biévénos". Toute notre équipe a collaboré à la réalisation de ces "Nouvelles" et nous espérons qu'elles répondent à votre attente.





Que pense notre administration communale à propos de transparence et d'ouverture vis-à-vis des Biévénos ?

Voici un bel exemple en la matière : l'attitude de notre administration en ce qui concerne **GECORO**.

GECORO est l'abréviation de "Gemeente-lijke Commissie voor Ruimtelijke Ordening" (commission communale pour l'aménagement du territoire). Il s'agit d'une commission qui doit rendre des avis au conseil communal en ce qui concerne les aspects importants et les plans d'exécution en matière d'aménagement du territoire. Selon le décret flamand, cette commission devrait être composée à Biévène de 7 à 9 membres, parmi lesquels 2 experts (par ex. des architectes, géomètres, urbanistes, ...). Il s'agit là d'un organe important, qui pourrait donner un avis au sujet de l'aménagement du centre de notre village.

Les petites communes peuvent toutefois être dispensées de l'obligation de créer un GECORO. Lors du conseil communal du 21 février 2013, le collègue échevinal proposa

au conseil communal de demander une dispense, parce que la commune est petite et qu'il serait impossible de trouver des experts apolitiques. OvdM estima qu'il valait à tout le moins la peine de solliciter les habitants de Biévène, afin de voir s'il y a des experts qui pourraient collaborer au GECORO. En tant qu'autorité publique, on ne peut quand même pas affirmer d'emblée que personne ne serait intéressé. En outre, cet appel aux candidats pouvait se faire en même temps que l'appel pour les autres conseils. En séance, la majorité est d'accord et il y est affirmé qu'un appel aux candidats sera lancé.

Cet appel ne se fait toutefois pas et lors du conseil communal du 27 mars 2013, la demande de dispense pour la création du GECORO est de nouveau à l'agenda. Le bourgmestre argumente que cette création engendre des charges administratives et financières (25 € par séance pour les sept à neuf membres et cela une ou deux fois par an, soit au maximum 450 € par an) ; il ajoute que cette mission peut aussi être assurée par le conseil communal. Mais aucun conseiller n'est expert en matière d'aménagement du territoire et OvdM estime que l'on peut au moins demander aux citoyens biévénos s'il y a des personnes intéressées. C'est ça, la démocratie citoyenne, non ? Lors du conseil communal de mars, il a dès lors été décidé de fixer, au cours du conseil du 6 mai, la composition et les conditions de candidature, afin de lancer l'appel aux candidats. Pourquoi fallait-il faire tout un plat à ce sujet ?

Contenu

02_ Gecoro

03_ Sécurité routière

04_ Biévène en faillite ?

06_ CPAS

08_ Représentation de notre commune

Sécurité routière



Fidèle à son programme électoral, Open voor de Mens continue à se soucier de la sécurité routière dans notre commune. A cet égard, deux problèmes subsistent.

Il y a d'abord le **trafic des poids lourds sur la N263 Bassilly-Viane**. Tout le monde est d'avis que cette route est trop étroite sur le territoire de Biévène et de Bassilly pour le trafic des poids lourds. Le passage étroit – "l'entonnoir" – à hauteur de la Poste est fort dangereux pour les écoliers et autres piétons. Lors du conseil communal, OvdM a demandé où on en était avec l'instauration de l'interdiction du trafic de transit pour les poids lourds sur cette route. Il résulte de la réponse que les bourgmestres de Silly et de Grammont se rallient à la demande de notre commune. Le bourgmestre de Silly allait adresser une requête à la Région wallonne afin de placer sur l'autoroute A8-E429 des panneaux annonçant cette interdiction. Il faut maintenant attendre la concrétisation effective de l'interdiction par les services de la Région flamande et de la Région wallonne.

OvdM a également posé des questions au sujet de l'absence de **passages pour piétons au carrefour situé en bas de la Place**. Il s'agit du carrefour le plus important à Biévène, où des passages pour piétons ne seraient

certainement pas un luxe superflu. Dans son mémorandum pour les élections communales, le Conseil des seniors avait déjà attiré l'attention sur la nécessité d'aménager des passages pour piétons à ce carrefour. Celui-ci doit être traversé deux fois par les écoliers qui se rendent à la salle de volley pour leurs cours de gymnastique.

Il ressort de la réponse de notre bourgmestre lors du dernier Conseil communal qu'un passage pour piétons sera aménagé à côté du "Café bij Bea", en face du chemin qui va de l'église vers la maison communale.





Veut-on diriger Biévène vers la *faillite* ?

Lors de son "Tour des Flandres" des finances communales, le professeur Herman Matthijs, spécialiste en matière budgétaire, avait donné à Biévène le score maigrichon de 2/10. Nous avons ainsi le plus mauvais score du Brabant flamand, mais peu importe, la majorité continue à gaspiller résolument l'argent collectif.

Se souvenant des paroles d'un certain échevin – "Quand je dis que la salle provisoire à Bois d'Acren sera construite, elle le sera" - ils continuent imperturbablement sur la voie qui conduit à l'abîme.

On ne tient pas compte de la protestation du groupe d'action local contre l'érection d'une salle provisoire (pour une durée de 5 ans), ni de notre demande d'organiser les événements festifs dans l'ancienne salle de volley. Pourtant, deux week-ends gastronomiques y ont déjà eu lieu à la satisfaction générale. Au cours du conseil communal du 27 mars 2013, notre proposition motivée d'arrêter la construction de la salle provisoire à Bois d'Acren, a été rejetée majoritairement contre opposition. Nos arguments pour une solution limitant les coûts a été rayée de la table, avec des arguments frisant parfois l'absurde.

Voici un aperçu des contre-arguments avancés par la majorité :

- 1. Le bourgmestre :** "un membre de l'ancienne opposition s'est déclaré d'accord pour que les activités festives se déroulent provisoirement à Bois d'Acren". **Exact, monsieur le bourgmestre,** mais à ce moment la commune n'était pas encore propriétaire de la salle de volley. Il n'était pas encore question de coûts supplémentaires pour des parkings provisoires sur des propriétés privées, pour un collecteur d'eau de pluie, pour la remise du terrain dans son état original après 5 ans... D'ailleurs, ne dit-on pas "il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis".
- 2. Le bourgmestre :** "la salle de volley n'est pas une option pour des festivités en raison de l'insécurité". **Foutaises, monsieur le bourgmestre :** en quelques heures, des hommes de métier peuvent aménager plusieurs sorties dans cette salle.
- 3. Le bourgmestre :** "certaines associations telles que le Chiro, le Bidon ou les "Duivels" organisent une surboom annuelle, qui produirait trop de décibels dans la salle de volley". **Exagéré, monsieur le bourgmestre :** le club des "Duiveltjes" n'existe plus et, hormis une surboom organisée à la salle paroissiale à Viane, le calendrier des festivités ne mentionne aucune autre surboom en 2013.

4. **Monsieur l'échevin** a réalisé un calcul ingénieux du coût salarial du personnel communal qui devrait à chaque fois installer dans la salle de volley les tapis, tables et chaises et les y enlever. Cela coûterait – restez bien assis, cher lecteur – entre 20.000 et 25.000 € par an !!! Lorsque, lors d'un précédent conseil communal, l'opposition s'informait à propos des heures de travail consacrées par le personnel communal à la transformation du bâtiment sis au n° 72 à Bois d'Acren, ce même échevin trouvait cela une question superflue, **parce que ce personnel y est de toute façon.**
5. A la fin de la discussion, **le bourgmestre** adopta un ton pathétique. Il s'adressa clairement au public présent dans la salle et arriva à la conclusion que seulement 5 personnes avaient signé la réclamation contre la construction de la salle provisoire à Bois d'Acren ; il haussa la voix : "à peine 5 personnes sur 2000" disait-il en levant les cinq doigts de la main. Il se référait ainsi à la réclamation introduite par le groupe d'action contre le permis de bâtir. Mais ce groupe d'action fait état d'une pétition signée par une centaine de personnes. Nous, Open voor de mens, nous posons la question de savoir si lors d'un référendum, 1505 personnes n'opteraient pas plutôt pour la solution provisoire la moins coûteuse.

Certains membres de la majorité avaient appelé leur progéniture à la rescousse, afin de tenir une action de protestation silencieuse à l'extérieur de la salle du conseil et de faire connaître leur préférence pour le point de vue de papa ou maman à l'intérieur de la salle. La presse et Open voor de Mens en prirent acte.

Biévène en faillite ?

ERREUR pense la majorité, parce qu'une commune ne peut pas être déclarée en faillite ! 😊

EXACT, déclare Open voor de Mens.

MAIS, chers habitants de Biévène, épargnez d'ores et déjà, parce que le collège échevinal actuel aura grand besoin de votre épargne, car nous allons bientôt recevoir une nouvelle dénomination :

Les Grecs du Pajottenland





CPAS Biévène

Après les élections, le bourgmestre proposa d'empoigner la politique communale à bras le corps, avec des conseillers énergiques ayant une solide connaissance des dossiers. Open voor de Mens a bien compris ce message.

Le Conseil du CPAS a été composé de 9 membres, avec une forte représentation de OvdM : Yvo Reygaerts, Cathy Vandamme, Sophie Peremans et Rudi Geuens. Un Conseil du CPAS composé de membres débutants ayant, tout comme le nouveau Président, Dirk Willem, un nouveau défi à relever. Afin de travailler d'une manière professionnelle et constructive, les conseillers de OvdM se basent sur des lois, des décrets et des applications utilisés dans d'autres communes, à défaut d'explications fournies par l'administration sur certains dossiers. Nous devons souvent attirer l'attention de la majorité sur le respect de la législation, parce que la majorité est toujours enracinée dans l'ancienne tradition du "laisser faire, laisser passer". Notre attitude n'est évidemment pas acceptée de bonne grâce...

Voici quelques exemples concrets :

1) Nous ne pouvons qu'approuver la proposition du président du CPAS de réformer et de restructurer le service des petits travaux ("klusjesdienst") et le service des courses ("boodschappendienst"). Mais la façon dont il souhaite le faire, voilà un sujet de discussion. Une annexe avait été établie pour le "klusjesdienst", avec une énumération incomplète des associations biévènoises et du nombre d'heures auxquelles chacune d'elles pouvait prétendre pour utiliser les services du personnel communal. Les conseillers de OvdM avaient insisté pour que TOUTES les associations biévènoises soient invitées à

faire connaître leurs besoins spécifiques et que soit fixé ensuite le nombre d'heures qui serait attribué à chacune d'elles.

Le document mentionna aussi un certain nombre de festivités qui ne tombaient pas sous la règle du nombre d'heures limité. Qu'il s'agisse d'une association ou d'une activité bien déterminée, nous estimons que la réglementation doit être appliquée de la même façon pour tous.

Le principe d'interroger les associations à propos de leurs besoins, que tous les conseillers avaient approuvé, n'était plus à l'ordre du jour du Conseil suivant et l'annexe n'était même plus évoquée ... Voilà ce que nous appelons: le non-respect d'un engagement.

2) Les conseillers de OvdM ont attiré l'attention du Président sur le fait que le bulletin d'info, relatif à l'aide à fournir à une famille victime d'un incendie, ne mentionnait pas qu'une attestation fiscale pouvait être obtenue pour des versements de 40 euro et plus. Un élément qui aurait pu inciter nombre de personnes à verser (davantage). Dans le compte rendu de ce Conseil, on put lire (nous citons) : "Le Président répond : il n'y a pas d'obligation d'en faire état + des attestations seront établies par l'Administration". Il est quand même fort étrange qu'un organe, qui est responsable du bien-être de chaque citoyen biévènois, réagisse d'une telle façon, alors que notre seule intention était de faire une suggestion afin d'obtenir plus d'aide à l'avenir...

Conclusion

3) Le Président du CPAS a fait élaborer un règlement d'ordre intérieur et une convention de collaboration entre la commune et le CPAS ; en tant qu'opposition, nous avons quelques remarques à ce sujet et nous avons également confronté ces projets à la législation et aux décrets et prescrits existant en la matière. Pour nous, il s'agissait d'adapter deux projets très décevants, ce qui n'était à nouveau guère apprécié. Le règlement d'ordre intérieur recevait ainsi l'attention requise, car nos adaptations vont être examinées par un conseiller de la majorité. Nous sommes curieux...

La convention de collaboration nous a été imposée sans aucune explication par le consultant externe qui l'avait élaborée et la majorité approuva un document qui ne répond pas aux exigences de base indispensables pour établir un tel document. Nous pouvons d'ores et déjà signaler à la population biévènoise que cela ne restera pas sans conséquence.

En adoptant ces positions, OvdM ne fait que répondre à l'attente de l'électeur qui veut "le respect pour chaque citoyen dans notre village et l'octroi de l'aide nécessaire en dehors de toute politique clientéliste". Cela n'est possible que si des règles claires sont établies et respectées pour tous. Un échange de vues correct doit pouvoir se dérouler au sein du conseil du CPAS afin d'atteindre un tel résultat. A deux reprises, notre intervention constructive a été balayée de la table et nos conseillers OvdM ont estimé nécessaire d'alerter le Gouverneur du Brabant flamand, afin qu'il mette un terme à cette situation.

La majorité a compris entre-temps que l'opposition est bien informée et qu'elle n'a pas peur d'un débat ouvert. La majorité ne peut guère l'apprécier. Nous restons pourtant convaincus qu'une telle approche professionnelle – si on l'accepte – est la seule façon d'assurer un avenir honnête à notre beau village du Pajottenland, qu'est Biévène.

Les conseillers de OvdM n'ont nullement l'intention de mettre des bâtons dans les roues. Mais nous ne pouvons laisser qualifier de "non constructif" et "faire du show" notre engagement et le temps que nous investissons afin d'examiner et de justifier les dossiers. Ces qualifications sont les expressions injustes du Président.

Lors des dernières élections, nous avons reçu un signal fort des électeurs et nous prenons notre mission au sérieux. Il s'agit pour nous de mettre en place une politique d'aide sociale bien charpentée, au profit de chaque citoyen biévènois.



Représentation de notre commune

Un conseiller communal représente la commune – et donc, tous les citoyens – dans plusieurs organes d’administration et de concertation. A tous égards, nos élus prennent leur responsabilité. Si vous avez des questions à propos de certains sujets, n’hésitez pas à prendre contact avec le mandataire concerné.

Henk Verhofstadt

- Conseil d’administration d’Intergem

Marie-Elise Vanderkelen

- Assemblée générale ALE (Agence Locale pour l’Emploi)

Werner Godfroid

- Assemblée générale “Regionaal Landschap Pajottenland en Zennevallei”
- Conseil d’administration et Assemblée générale “Pajottenland Plus”
- Assemblée générale “Toerisme Vlaanderen”
- Assemblée générale “Toerisme Pajottenland en Zennevallei”
- Assemblée générale “Toerisme Vlaams-Brabant”
- Assemblée générale “Logo Zenneland” (concertation locale en matière de santé)
- Conseil d’administration région culturelle “Pajottenland en Zennevallei”

Ghislain Vandercapellen

- Assemblée générale Fingem
- Assemblée générale Ethias

Sabine Vermassen

- Assemblée générale VVSG (Association des villes et communes flamandes)

Cathy Vandamme

- Assemblée générale ALE
- Assemblée générale “Logo Zenneland” (concertation locale en matière de santé)

Sophie Peremans

- Assemblée générale Service Enfants Malades

Rudi Geuens

- Assemblée générale Ethias

Myrienne Vandendriessche

- Assemblée générale ALE

